Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 51 (1922)

Heft: 8

Rubrik: Échos d'une réunion du Comité de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

amour de la jeunesse qui lui est confiée, puis, pour correspondre aux vœux de M. Python, notre dévoué Directeur de l'Instruction publique, et de notre haute Assemblée législative, lesquels nous donnaient, dernièrement encore, une si grande et si belle preuve de bienveillance !

J. V.

Hymne du corps enseignant fribourgeois

Le maître est un semeur qui, sur la terre fraîche,
Epanche le bon grain d'un bras jamais lassé ;
Le sol à défricher souvent est bien revêche ;
Le blé, malgré nos soins, grandit bien espacé.

Pour bien remplir sa tâche, il faut un cœur de mère
Au dévouement sans borne, aux mille soins menus ;
Il faut encor, de plus, l'austère main d'un père,
Un zèle patient, souvent bien méconnu !

O terre de Fribourg, instruire ta jeunesse,
C'est travailler pour toi, forger ton avenir ;
Pour ce grand idéal chacun de nous s'empresse,
Tes fils sauront-ils donc, parfois, s'en souvenir ?

REFRAIN :

Ardents au dur devoir, amis, semons quand même ;
Si le labeur est lourd, il est noble et fécond !
Cherchons à ressembler au Christ, semeur suprême,
Il nous secondera, Lui que nous invoquons.

J. Bovet.

Cet hymne, dont les paroles et la musique sont de notre cher maestro J. Bovet, a été exécuté pour la première fois lors de la réunion de la Société fribourgeoise d'éducation, à Bulle, le 9 juin 1921, par la Société de chant des instituteurs de la Gruyère. On peut se procurer la musique de ce chant auprès de l'auteur, Ecole normale de Hauterive ; la feuille, 20 centimes ; la douzaine, 2 fr.

Echos d'une réunion du Comité de la Société

Il ne sera plus dit que le Comité de la Société fribourgeoise d'Education ne donne signe de vie que pour proposer une question à la méditation du corps enseignant ou pour lancer une invitation à la réunion bisannuelle cantonale. L'art. 14 des statuts, sous les onze premières lettres de l'alphabet, lui assigne une activité bien plus vaste. Aussi donnerons-nous un aperçu des questions débattues dans la séance du 2 mars dernier.

C'est tout d'abord la situation financière du *Bulletin* qui crée quelque souci au Comité. M. le Rédacteur nous l'a déjà dit au début de l'année. Désormais, en effet, l'impression des vingt numéros du *Bulletin pédagogique* et du *Faisceau mutualiste* coûtera annuellement plus de 3,000 fr. En prenant comme base les chiffres de l'exercice précédent pour le produit des annonces, l'administration, l'expédition par la poste, les rétributions aux collaborateurs, etc., les comptes de l'exercice en cours boucleront par un déficit de sept à huit cents francs. L'expérience nous dira si la Caisse de notre Société sera assez riche pour le combler. Nous espérons que, d'autre part, les subsides de l'Etat seront plus généreux.

Les abonnés auront vu de bon œil figurer à nouveau le nom d'un instituteur dans le Comité de rédaction : M. Coquoz, instituteur, à Fribourg. A vrai dire, la composition actuelle du Comité de rédaction n'est plus conforme à la lettre des statuts qui prévoient un Rédacteur et deux adjoints. Le corps enseignant sera le dernier, nous pensons bien, à désapprouver une initiative qui a été prise dans son intérêt.

Les ordres du jour de nos réunions cantonales sont devenus trop copieux. Réservons plutôt l'abondance pour le banquet. Dans les débuts de notre Société, la réunion cantonale était vraiment une journée d'étude, comme nous l'a montré un intéressant rapport de M. Currat, inspecteur. Aujourd'hui, les tractanda d'administration ou de convenance absorbent le meilleur temps de la matinée, de sorte que la discussion de la question pédagogique devient très écourtée, hâtive et peu approfondie. Ainsi le but essentiel de notre Société n'est plus atteint. Le Comité est décidé à faire assez de jour pour permettre à des orateurs plus nombreux de s'exprimer plus longuement.

Enfin, chacun sait que les instituteurs protestants du Lac ne font pas partie de la Société d'Education, car, en vertu de l'art. 1er des statuts, notre association a essentiellement pour base les principes de la religion catholique. Cependant, le Comité regrette qu'un groupe aussi important de collègues, fribourgeois comme nous, travaillant à nos côtés à maintenir dans l'école l'influence des idées patriotiques et chrétiennes, demeurent en marge de la Société fribourgeoise d'Education. Lors de la revision des statuts, en 1919, nous avons essayé déjà de trouver la formule qui rallierait tout le monde. Le Comité désire, espère qu'un rapprochement s'opère. Il est persuadé que, tout en restant de part et d'autre sur le terrain confessionnel, il est possible de constituer un cartel d'associations. Par une voix autorisée, les instituteurs du Murtenbieter nous ont déclaré qu'ils se sentent plus que jamais fribourgeois. Nous ne resterons pas sourds à cette voix.

Fribourg, 2 mars 1922. J. Nydegger, *secrétaire.*